



Note d'information
**Livret d'évaluation – Livret Scolaire
Communiquer avec les parents**

Chaque équipe pédagogique, à partir **des programmes officiels** et des **grilles de référence** s'organise et planifie les apprentissages (programmations).
Les progrès de chaque élève sont évalués régulièrement.

Circonscription de
TOUL

Le Livret d'évaluation : ou bulletin scolaire ou relevé de compétences....

Affaire suivie par
E.HAYOT

Téléphone
03.83.43.03.67
Fax
03.83.63.03.30
Courriel.
ce.ien54-toul
@ac-nancy-metz.fr

Les programmes sont rédigés en termes de *connaissances* et de *compétences* pour guider la réussite de chaque enfant. Le livret d'évaluation (ou relevé de compétences) est un instrument pour suivre et valider les acquisitions de chacun au cours de la scolarité. (*Dès l'école maternelle, les élèves acquièrent des connaissances et des compétences qui servent d'appui aux enseignements de l'école élémentaire*) Il permet de constater que l'enfant maîtrise les compétences d'un cycle en 2 ans, 3 ans ou 4 ans et indique le chemin qui reste à parcourir par rapport aux programmes de l'école primaire.

Certaines compétences peuvent être privilégiées en fonction des priorités affichées au projet d'école.

Adresse
2 rue de la Légion Etrangère
BP 30315
54201 TOUL CEDEX

Les lettres A, B, C, D utilisées pour renseigner le livret d'évaluation (ou A – VA – NA) **renvoient à un degré de maîtrise d'un apprentissage et non à la qualité de l'apprenant**. Les lettres C et D (non acquis) impliquent un **engagement du maître** à reprendre cette compétence avec l'enfant (aide personnalisée, ...).

L'enjeu est d'organiser progressivement les apprentissages en classe en s'appuyant sur l'évaluation des compétences acquises par les élèves et d'en communiquer la maîtrise aux familles et aux élèves.

Le livret scolaire

Le Bulletin officiel n° 45 du 27 novembre 2008 présente le **Livret scolaire**

[Mise en œuvre du livret scolaire à l'école circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008 \(NOR > MENE0800916C\)](#)

Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire

Le **code de l'éducation** prévoit, pour chaque élève du premier degré, un livret scolaire, il a donc une **fonction plus réglementaire** : *puisque'il est aussi le support de toutes les décisions prises en ce qui concerne le déroulement de la scolarité des élèves, notamment les redoublements et les sauts de classe* : « le livret scolaire comporte les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité ». **Le livret scolaire valide donc le niveau de compétence de l'élève, chaque année et à la fin de chaque cycle et atteste de compétences spécifiques (niveau A1 en ELV, niveau 1 du B2i, et APER).**

Le livret scolaire a un format et une structuration nationale.

A la fin de la scolarité primaire il est remis aux parents.

Le palier 2 et les résultats aux évaluations nationales seront transmis au collège d'accueil de l'élève.

De quels documents est-il constitué ?

Livret dévaluation	Livret scolaire
Evaluations en usage à l'école	Livret dévaluation Résultats aux évaluations nationales CE1 & CM2 Attestations de maîtrise de s compétence des Paliers 1 et 2 du socle commun. Décisions de fin d'année (passages / maintiens)

Communication du livret scolaire

AUX PARENTS	AU COLLEGE
<i>Livret scolaire dans sa totalité à l'issue du cycle 3 (sous forme papier)</i>	Seulement quelques éléments du livret scolaire communiqué aux parents <i>Sous forme papier ou électronique : courriel / cédérom</i>
- Le livret d'évaluation (du cycle 1 au cycle 3)	
- Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CE1 et de CM2	- les résultats aux évaluations nationales en CM2
- Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CE1 et en CM2 en référence aux programmes de l'école.	- Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CE1 et en CM2 en référence aux programmes de l'école.(comprenant les compétences ELV niveau A1 et les compétences B2i)
- Les attestations de premier secours et de première éducation à la route (APER)	- Les attestations de premier secours et de première éducation à la route (APER)
- Les propositions et les décisions sur les conditions de poursuite de la scolarité.	
-	- Fiche de compétences du Savoir-nager

Comment renseigner le livret scolaire ?

(Comment attester de la maîtrise des compétences attendues à chaque palier du socle commun ?)

Les compétences pour chacun des 2 paliers sont validées de manière binaire (oui/non) attestant sous la responsabilité de **l'enseignant et de l'équipe de cycle** de la **maîtrise ou non** de chaque sous compétence au moment de la validation.

Les compétences peuvent être validées tout au long du cycle....

La communication des évaluations, pour une communication réussie avec les parents

Les documents de liaison avec les parents :

- Les différents cahiers que l'élève apporte à la maison dans son cartable : il convient d'être attentif aux travaux qui les composent, aux informations fournies pour comprendre les acquis de l'élève, ses difficultés...
- Les projets d'aide personnalisée de différentes natures mis en place : projet d'aide spécialisée, PPRE, stage de remise à niveau, aide personnalisée
- Les leçons au travers du « cahier de texte » ou « carnet de leçons » conçu avant tout comme un moyen de communication pour qu'un dialogue s'instaure avec leur enfant sur le vécu à l'école. **Les consignes copiées doivent donc être explicites** (explicitées au niveau des élèves) **compréhensibles par les parents qui souhaitent aider leur enfant.**

- Le **livret d'évaluation** (ou relevé de compétences) : il est communiqué à l'issue de chaque période. Il convient d'en expliciter le sens, les finalités et la lecture lors des réunions de rentrée afin de fournir les clés nécessaires à sa compréhension (présentation des évaluations nationales et des résultats, précisions sur les notions de compétences, du socle commun, des attestations, etc.) Il peut être référé aux évaluations du cahier ou classeur d'évaluations (à chaque exercice d'évaluation, référer la ou les compétences évaluées)

Comment transmettre les informations sur les résultats de l'élève ?

- Organiser des réunions de rentrée (doublées d'une information écrite : note et article sur le site de l'école) : expliciter les outils évoqués précédemment pour que les parents puissent suivre quotidiennement le parcours de leur enfant.
- Instituer des rendez-vous réguliers avec les parents pour faire le point sur les acquis de leur enfant : à l'occasion de la remise des évaluations nationales, lorsqu'une décision d'orientation est à proposer et de façon régulière pour éviter que les rencontres avec les parents n'existent que pour des situations difficiles.

Toute rencontre avec les parents doit être un moment d'échange où ils pourront **voir les travaux qui correspondent aux compétences évaluées** et découvrir le chemin parcouru ainsi que les difficultés surmontées. Les travaux des élèves doivent donc expliciter la compétence travaillée...

Les points d'attention pour un échange constructif

- Respecter les exigences réglementaires :
 - obligation d'information sur les résultats scolaires aux parents qui exercent l'autorité parentale
 - respects des procédures relatives aux parcours scolaire (passage anticipé, maintien de fin de cycle, orientation)
 - transmission du livret scolaire à l'école accueillante lorsqu'un élève quitte l'école en cours de scolarité
 - remise du livret scolaire aux parents en fin de scolarité primaire
- Travailler en conseil des maîtres pour une cohérence des outils dans l'école : les livrets d'évaluation et les livrets scolaires sont des outils qui vont suivre l'élève tout au long de sa scolarité et les acquisitions évaluées en fin de CE1 et en fin de CM2 le sont par l'équipe de maîtres. Il est plus facile de concevoir des outils de suivi (livrets de compétences ou d'évaluation) si les apprentissages sont organisés de manière cohérente au sein de chaque cycle par le biais de programmations de cycle.
- Se doter d'une stratégie de communication avec les parents (cohérente entre chaque classe)
- Pour que le fonctionnement de l'école soit compréhensible par les parents (qui pour la plupart ne sont pas enseignants...) il faut veiller à utiliser un langage adapté et à rechercher la cohérence entre les différents outils

Etienne HAYOT
IEN Toul

ⁱ mises à la disposition des enseignants pour les aider à concevoir les évaluations nécessaires qui leur permettront de renseigner le livret de chaque élève. Des indications sont proposées pour l'évaluation. Il s'agit de repères qui ne doivent pas être mis en œuvre de manière exhaustive mais seulement servir aux équipes pédagogiques pour concevoir les outils qui seront adaptés à leurs élèves. http://eduscol.education.fr/D0231/experimentation_livret.htm